



Élection du 6 décembre 2018

CAP des administrateurs civils

Pour des élus qui défendent les administrateurs civils du MTES-MCTRCT

Vos candidats **CFDT** à la CAP des administrateurs civils du ministère

Administrateurs civils

M. Pierre PIMPIE

Établissement Public de Sécurité Ferroviaire

Mme Julie SER-ISTIN

DGALN

Administrateurs civils hors classe

Mme Anne GUILLOU

Secrétariat Général

Mme Hélène BARTHÉLÉMY

CGEDD

M. Bruno MATTEUCCI

Secrétariat Général

M. Emmanuel ACCHIARDI

DGALN

Administrateurs civils généraux

M. Philippe MONARD

DREAL Occitanie

M. Patrick VIEU

CGEDD

Le **6 décembre 2018**, vous allez élire, par correspondance, vos représentants **CFDT** à la CAP ministérielle des administrateurs civils. Ils assurent l'étude et la défense des situations individuelles et collectives des agents.

Les avancements, les promotions, les mobilités, les congés de formation et la discipline sont les principaux thèmes à l'ordre du jour des CAP.

Vos élus s'assurent du respect de vos droits, des procédures et d'une gestion collective de qualité.

Voter **CFDT**, c'est faire le choix de la transparence dans la gestion individuelle, le respect de l'égalité des chances et l'impartialité des avis rendus lors des consultations.



N'attendez pas le jeudi **6 décembre 2018** ! en effet, chaque électeur va recevoir plusieurs enveloppes (dites « kit électoral ») contenant le matériel de vote pour **plusieurs scrutins différents** :

- la **commission administrative paritaire (CAP nationale) des administrateurs civils** ; ce scrutin sera **exclusivement par correspondance**. L'enveloppe, quel que soit son mode d'acheminement, doit **parvenir au bureau central (SG/DRH/RS) avant l'heure de clôture du scrutin, soit avant 16h00 le jeudi 6 décembre 2018** ;
- le **comité technique ministériel** dit « CTM » ;
- le **comité technique** « spécial », ou « de proximité » ou « d'établissement » etc., selon votre organisme employeur.



VOTRE VOIX NOTRE ACTION



VOTEZ CFDT

QUEL AVENIR POUR LES ADMINISTRATRICES CIVILES ET ADMINISTRATEURS CIVILS DU MTES-MCTRCT ?

Respecter la transparence et l'équité des recrutements

Le projet de réforme de l'État qui s'annonce prévoit notamment un recours massif à la contractualisation pour les postes de direction jusqu'ici pourvus par des hauts fonctionnaires et notamment par des administrateurs civils, ce qui fait peser une menace à la fois sur leur statut et leur déroulement de carrière

et nourrit une remise en cause sérieuse de la formation dispensée par les grandes écoles du service public. Les restructurations d'ampleur qui attendent le ministère dans le cadre d'AP 2022 vont également bouleverser le contexte.

La CFDT n'entend pas se résigner à ces évolutions mais, au contraire, continuera à avancer des propositions constructives.

Il ne s'agit pas de défendre des droits acquis ou des privilèges qui seraient réservés à diverses corporations, mais de garantir une certaine idée républicaine basée sur l'objectivité du recrutement, sur le mérite, sur le concours, sur le sens des intérêts de l'État à long terme, bien davantage que sur l'arbitraire et le clientélisme conduisant à faire entrer dans l'administration du ministère les groupes d'influence ou les affiliés politiques au gré des alternances.

Défendre la haute fonction publique, c'est défendre l'égalité d'accès aux emplois pour tous selon des règles transparentes et légales et la neutralité de l'État vis-à-vis des intérêts particuliers. La contractualisation peut avoir son intérêt uniquement pour des emplois non pérennes, avec une spécialisation rare et ponctuelle, ce qui passe donc par une vigilance accrue face au réflexe de CDIisation qui en dévoie totalement la finalité.

Valoriser et accompagner les carrières des administrateurs civils

Au-delà de cette problématique générale, le corps des administrateurs civils connaît, tout particulièrement aux ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, une concurrence d'autres corps, sur des postes techniques certes, mais également sur des postes administratifs, dans un environnement d'attrition généralisée des postes à enjeux au sein de l'État.

Il y a lieu dans ce contexte de défendre l'expertise en matière de management de l'administration des administrateurs civils, à travers :

- une valorisation des parcours de carrière et des formations pour viser les compétences nécessaires à moyen terme,
- un accès équitable et transparent à tous les postes à responsabilité du ministère, sans chasse gardée pour d'autres corps et dans un esprit constructif et collectif,
- un renforcement, en lien avec la DRH, des mobilités et des formations qui éviterait la « mise au placard » d'agents au retour d'un détachement ou d'un emploi fonctionnel, avec le gâchis humain et professionnel que cela engendre,
- une gestion utile des fins de carrière,
- une transparence dans l'attribution des primes par directions et dans les procédures de promotions au grade supérieur.

Favoriser une vie professionnelle équilibrée et épanouissante

Les conditions de travail de plus en plus contraignantes doivent être prises en compte par l'administration de manière à éviter les situations de tension et de surmenage dues à une surcharge de travail et à des injonctions contradictoires et à maintenir l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Pour garantir l'excellence professionnelle des administrateurs civils et la faire valoir au sein du ministère, il faut participer, s'emparer des réformes en cours, faire entendre sa voix. Dans cette dynamique, la CFDT a montré qu'elle était un porte-voix efficace et entendu. Alors ne manquons pas le rendez-vous des élections professionnelles : du 22 novembre au 6 décembre 2018, faites le bon choix de la CFDT !

CFDT PERMANENCE NATIONALE

ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES, AUTOROUTES & MER

30 PASSAGE DE L'ARCHE - 92055 LA DÉFENSE CEDEX

☎ 01 40 81 24 00 - ✉ CFDT.SYNDICAT@I-CARRE.NET

